

Notions et conseils de base aux usagers du service assainissement

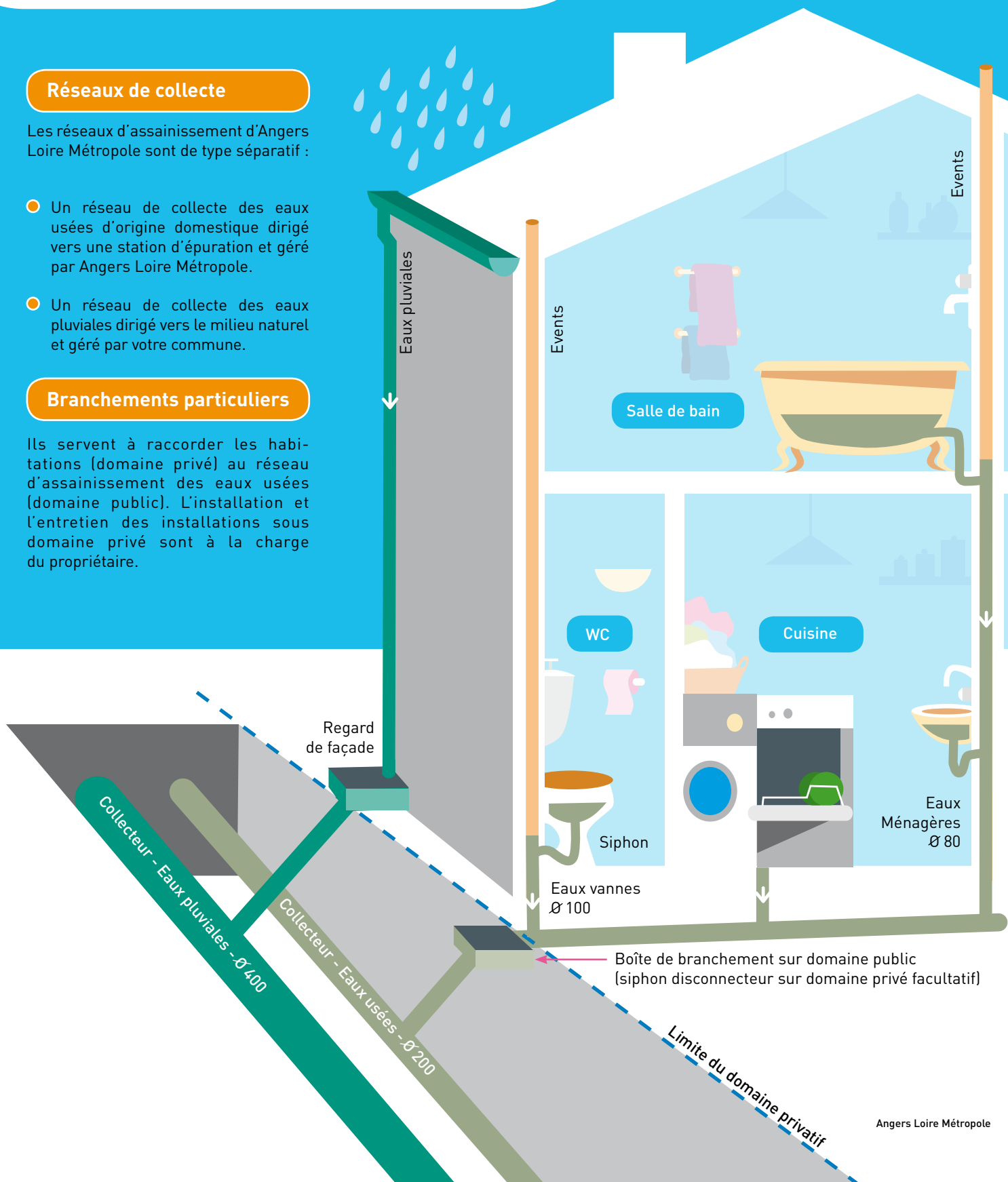
Réseaux de collecte

Les réseaux d'assainissement d'Angers Loire Métropole sont de type séparatif :

- Un réseau de collecte des eaux usées d'origine domestique dirigé vers une station d'épuration et géré par Angers Loire Métropole.
- Un réseau de collecte des eaux pluviales dirigé vers le milieu naturel et géré par votre commune.

Branchements particuliers

Ils servent à raccorder les habitations (domaine privé) au réseau d'assainissement des eaux usées (domaine public). L'installation et l'entretien des installations sous domaine privé sont à la charge du propriétaire.



Dysfonctionnements

En cas de problème d'écoulement ou de refoulement, vérifiez votre siphon disconnecteur ou votre boîte de branchement en domaine public et prévenez le service à l'aide du numéro d'urgence (02 41 05 51 51), si l'obstruction se situe à l'aval de celui-ci.

Dans tous les cas, un agent d'Angers Loire Métropole se déplacera ou vous recontactera.

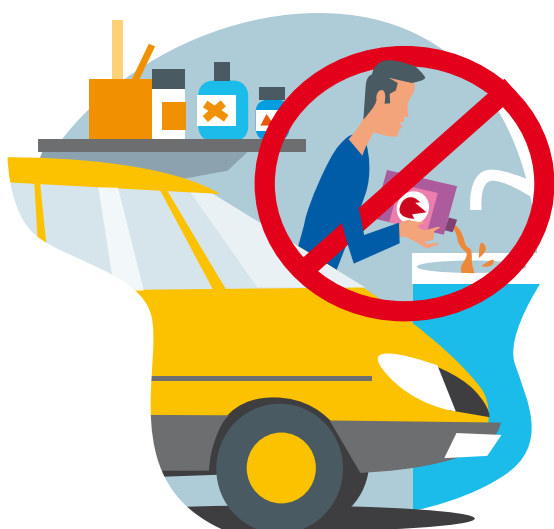
S'il s'agit d'un désordre sous la voie publique, le service interviendra rapidement et à sa charge.

Dans le cas contraire, vous devrez faire appel à une société privée spécialisée.



De manière à éviter tout désagrément, il est impératif que vos installations intérieures soient étanches, correctement siphonnées et ventilées.

Le service assainissement reste à votre disposition pour toute information complémentaire.



Produits toxiques

D'innombrables toxiques se cachent dans nos placards (solvants, peintures, hydrocarbures, produits inflammables ...).

Ils sont de nature à polluer le milieu naturel mais aussi à porter atteinte à la santé et à la sécurité du personnel chargé de l'exploitation, ainsi qu'au bon fonctionnement du réseau et des installations.

Ces produits ne doivent impérativement pas être rejetés dans le réseau d'assainissement, mais déposés en déchèterie.